

**Mairie**

28, Place des Droits de l'Homme
CS 50074
84170 Monteux
Tél : 04 90 66 97 00
ville.monteux@monteux.fr
www.monteux.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
8h30-12h15 et 13h45-17h30

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE BUVETTE TEMPORAIRE

À déposer au moins 15 jours avant la date prévue¹

Je soussigné(e) :

Demeurant :

.....

A :

Sollicite de Monsieur le Maire de Monteux une dérogation pour ouvrir une buvette temporaire dans le cadre de :

Ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation publique organisée par une association² : Nom de l'association :

Dérogation à l'interdiction de vente et de distribution de boissons alcoolisées dans une installation sportive³ : Nom de l'association :

N° d'agrément jeunesse et sport :

Ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une foire, vente ou fête publique : Nom de l'association ou raison sociale : Date de création de la foire, vente ou fête :

Lieu de la buvette temporaire :

Boissons vendues :

Date demandée :

Horaires demandés :

Fait à Monteux, le

Signature du demandeur

¹ Aucune demande ne sera acceptée moins de 15 jours avant la date prévue

² Maximum 5 autorisations par an

³ Maximum 10 autorisations par an